

Le contenu publié sur cette page a été transféré en version PDF depuis le site Web de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) à titre de référence. Les liens fournis vers le contenu connexe ont également été transférés et se trouvent à la fin du présent document.

Mise en garde de la CSFO : Equity Financial Trust et des entités liées mêlées à une fraude par avancement de frais

14 juillet 2006

Au cours d'une enquête récemment menée par la CSFO, il a été découvert que Equity Financial Trust et d'autres entités liées en Ontario étaient mêlées à une escroquerie semblable à ce que l'on appelle généralement [la fraude par avancement de frais](#). Ces entités ajoutaient à leur raison sociale les termes « Fiducie » (« Trust » en anglais) ou « caisse populaire » (« Credit Union » en anglais) dans l'objectif de tromper les consommateurs, bien qu'elles n'exercent aucune activité dans ces domaines et ne soient pas enregistrées à cette fin.

La CSFO a découvert que les consommateurs qui avaient été contactés par les auteurs d'une fraude par avancement de frais, qui se trouvent souvent à l'étranger, avaient pour instructions de déposer des frais payables à l'avance auprès d'entités frauduleuses en Ontario, afin d'avoir accès aux fonds promis par les auteurs de la fraude.

Liste des entités faisant l'objet d'une enquête :

Equity Financial Trust
1820, rue Kingston, Toronto
www.eqft.com

www.equity.com 

North West Pacific Credit Union

Royal Alliance Investment Trust Bank


Royal Pacific Credit Union

Trust Union Financial and Investment Services

Pour de plus amples renseignements sur ces entités, [veuillez visiter le site web Phonebusters](#) 

Avant de remettre des fonds à une entité, il est toujours préférable que les consommateurs vérifient si l'entité qui les a contactés et l'entité à laquelle ils doivent transférer de l'argent n'exercent pas des activités frauduleuses. En Ontario, toutes les institutions financières, y compris les sociétés de prêt et de fiducie, les crédit unions et les caisses populaires doivent être enregistrées auprès de la CSFO ou du Bureau du surintendant des institutions financières Canada ou être titulaires d'un permis délivré par ces organismes.

Si une entité se présente comme une institution financière exerçant des activités en Ontario, les consommateurs peuvent vérifier si sa raison sociale figure sur la liste des institutions financières

enregistrées sur les sites Web de la CSFO ou du [Bureau du surintendant des institutions financières Canada \(BSIF\)](#) .

Certains sites Web ou documents auxquels vous pouvez accéder à partir du présent site ou menant au présent site ont été mis sur pied ou sont exploités par des organismes ne faisant pas partie du gouvernement de l'Ontario ou pour le compte de tels organismes. Ces derniers sont les seuls responsables du fonctionnement et le contenu (y compris le droit de fournir ce contenu) de leur site respectif. Il se peut que ces sites ou documents externes n'existent pas en français. Les liens externes fournis dans le présent site ou menant au présent site ne signifient pas que le gouvernement de l'Ontario appuie ces organismes ni qu'il garantit le contenu (y compris le droit de fournir ce contenu) de leur site respectif.